

Madame / Monsieur le Maire

POLE ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Modification des statuts d'ENERGIE
Eure-et-Loir et extension de son périmètre
d'intervention

Lucé, le

Madame / Monsieur le Maire,

A la suite d'observations émises par la Préfecture, le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir a été amené à se prononcer favorablement le 4 mai dernier sur une modification des statuts du syndicat ainsi que sur une extension de son périmètre d'intervention.

En l'état, la modification des statuts porte notamment sur les contours des compétences et activités exercées, sur de nouvelles modalités d'accès aux compétences optionnelles pour certains EPCI et revient enfin sur quelques aspects relatifs à son fonctionnement. S'agissant de l'extension de périmètre, celle-ci concerne les communautés de communes du Bonnevalais et Cœur de Beauce à la suite de leurs demandes d'adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Aussi, chaque collectivité membre d'ENERGIE Eure-et-Loir se doit à présent de se prononcer par délibération sur ces deux questions dans un délai de trois mois à compter de la présente, l'absence de délibération dans ce délai étant réputée constituer une décision favorable.

A cet effet, les documents afférents ainsi que des modèles de délibérations vous sont transmis ce jour par voie dématérialisée et sont également accessibles sur notre site internet www.energie28.fr dans la rubrique Documents – Modification statutaire.

Enfin, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir nous faire retour dès que possible de vos délibérations et vous assure que mes services demeurent également à votre écoute pour tout complément d'information éventuel (Tél : 02 37 84 07 85 – courriel : contact@energie28.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Xavier NICOLAS